

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : Prestations de pose, dépose, mise en fonctionnement, stockage et maintenance des illuminations de Noël sur la ville d'Aubervilliers pour les années 2016 et 2017

Catégorie de services

Lieu d'exécution et de livraison : Ville d'Aubervilliers, 93300 Aubervilliers

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent accord-cadre a pour objet les prestations de pose, dépose, mise en fonctionnement, stockage et maintenance des illuminations de Noël sur la ville d'Aubervilliers pour les années 2016 et 2017. Par ailleurs, la ville d'Aubervilliers peut avoir durant d'autres périodes de l'année des manifestations qui nécessitent la mise en place de motifs non lumineux dans les rues. Ces décors peuvent être des kakemonos, guirlandes avec fanions...etc. Pour ces prestations, il n'y a pas de stockage, les décors seront fournis par la ville.
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'accord-cadre est conclu pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2017, étant entendu que la période de stockage court du 15 janvier 2017 au 25 novembre 2017.

L'accord-cadre sera traité à prix mixtes, à savoir une partie à prix forfaitaire pour le stockage et une partie à prix unitaires pour les autres prestations. Les prix unitaires seront appliqués aux quantités réellement exécutées, sur la base, d'une part, du bordereau des prix unitaires et, d'autre part, des devis à partir des tarifs publics remisés, pour les fournitures hors bordereau.

Les prestations à prix unitaires feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Pas de montant minimum

Montant maximum : 80 000 euro(s) HT

Le montant maximum fixé à l'accord-cadre ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Prestations divisées en lots : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources budgétaires propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre
- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

Autres renseignements demandés :

- Le contenu et les modalités de la réponse attendue des candidats au moment du dépôt sont indiqués en détail à l'article IV.1 et IV.2 du règlement de consultation (R.C).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Le prix, jugé sur la base, d'une part, du loyer pour le stockage indiqué à l'acte d'engagement (20%), et, d'autre part, sur la base du montant du Détail quantitatif estimatif établi sur la base du Bordereau des prix unitaires pour les autres prestations (40%) : (60 %)
- La valeur technique, jugée sur la base du mémoire technique défini au 4.2 du règlement de consultation (cadre fourni) et selon la sous-pondération suivante : -La description du déroulement des chantiers (10%) -Le descriptif du transport, de la pose et dépose des illuminations sur chaque site (5%) -Les moyens mis en oeuvre pour la protection des équipements, des ouvrages, des riverains (5%) -La réalisation des travaux de nuit (2%) - Les moyens mis en oeuvre pour réaliser la maintenance corrective, l'astreinte et les contrôles de fonctionnement, (5%) -La présentation des moyens humains (avec précision des habilitations du personnel) et matériels mobilisés pour le présent marché, (4%) -Le Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Qualité (S.O.P.A.Q.), les actions en faveur de l'environnement et actions en matière d'hygiène et sécurité, (2%) -Un descriptif du lieu de stockage (dimension, lieu, système de protections, photographies) (7%) : (40 %)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 02 septembre 2016 à 16 h 00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : DEE 01-16

Renseignements complémentaires : Le présent accord-cadre est passé selon le dispositif Marché Public Simplifié (MPS)

Définition du MPS :

Le dispositif national MPS permet aux TPE et aux PME de répondre aux marchés publics de façon simplifiée, avec son seul numéro SIRET. Il permet la mise à disposition automatisée d'informations, conformément au décret relatif aux mesures de simplification applicables aux marchés publics ne permettant pas aux acheteurs public de réclamer aux entreprises candidates, des documents accessibles gratuitement en ligne. Les acheteurs publics ne sont plus tenus de demander des documents qu'ils auraient déjà obtenus dans le cadre d'une précédente procédure d'attribution de marchés publics, à condition qu'ils soient encore valables.

But du MPS :

Le dispositif MPS est adapté pour aller vers le « tout dématérialisation », à savoir uniquement des réponses électroniques sans signature exigée lors du dépôt.

Utilisation du MPS :

L'utilisation du dispositif MPS est préférable mais pas obligatoire dans le cadre de la présente consultation. Elle est possible en :

* Complétant le formulaire en ligne de candidature MPS. Le formulaire MPS est pré-rempli grâce au numéro SIRET,

il est modifiable et comprend :

- une reprise des données d'identité, de capacités connus de l'administration ;
- les déclarations de conformité générant des requêtes automatisées vers les administrations ;
- les engagements sur l'honneur réglementaires ;
- la déclaration du groupement d'entreprise (co-traitance).

SOURCES: INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe, DILA, SAE

* Envoyant électroniquement votre offre technique et financière et les éventuels compléments de candidatures demandés à l'article 4 du RC.

Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies aux articles 4.1 et 4.2 du Règlement de consultation.

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants (cf détail à l'article 4.3 du RC) :

- L'Acte d'Engagement,
- Le Bordereau des prix unitaires (annexe à l'Acte d'Engagement),
- Le Détail Quantitatif Estimatif,
- Un mémoire technique, établi sur la base du cadre fourni,
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

L'absence ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Par ailleurs, le décret n°2014-1097 du 26 septembre 2014 dispense le candidat de transmettre les documents de la candidature demandés s'il sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit. Dans ce cas le candidat fournit au pouvoir adjudicateur les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage. Un coffre-fort par entreprise est ouvert sur la plateforme Maximilien.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.3 du RC, une négociation pourra être engagée avec les candidats.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier sera adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans ledit courrier
- Une audition sera programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai franc de 3 jours avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.3 du Règlement de consultation et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

* Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig, 93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98. courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

* Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'accord-cadre seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent accord-cadre pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature de l'accord-cadre.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 juillet 2016

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Correspondant : M. Akim TOUCHANE , Mairie d'Aubervilliers- Direction Equipements et Evènements, 2 rue de la Commune de Paris, 93300 Aubervilliers cédex, tél. : 01 48 39 52 21, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Correspondant : Mme Sylvie CAMPELLO , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers cédex, tél. : 01 48 39 50 69, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Correspondant : Mme La Maire , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers cédex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :
Correspondant : Mme La Maire , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les offres seront présentées au choix du candidat :

-soit par voie électronique,

-soit sous pli cacheté.

Les modalités de dépôt sont indiquées aux articles 5.1 et 5.2 du règlement de consultation.

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le DCE est gratuit.